

SECTION SPORTIVE souhaitée :

VTT

OU

ATHLETISME

Etat civil du candidat

Nom ..... Prénom .....

Né(e) le ..... Sexe  F  M

Adresse .....

Situation Scolaire

Etablissement scolaire actuel .....



Classe actuelle .....

Anglais  Allemand  Espagnol  Italien

Représentant(s) légal(aux)

Représentant légal .....

Représentant légal .....

 .....  .....

e-mail ..... @ .....

Date ..... Signature(s) responsable(s) .....

Avis du Professeur d'EPS : .....

..... Fait à , le .. / .. /2020 Signature

Avis du Professeur Principal : .....

..... Fait à , le .. / .. /2020 Signature

Avis du Chef d'Etablissement : .....

..... Fait à , le .. / .. /2020 Signature

(Joindre au dossier les bulletins des 1er et 2ème trimestres de la classe de 3ème)

QU'EST-CE QU'UNE SECTION SPORTIVE

En plus des horaires obligatoires de l'emploi du temps, les élèves pratiquent, pendant le temps scolaire, l'activité de la section sportive.

La coordination de la section est assurée par un enseignant d'Education Physique et Sportive. L'encadrement sportif est assuré par un cadre titulaire du diplôme d'état, issu du club partenaire de la section.

LES OBJECTIFS

- Proposer aux élèves de progresser et d'acquérir de nouvelles connaissances, capacités et attitudes dans l'activité sportive de la section en leur offrant un temps de pratique supplémentaire.
- S'engager dans une formation de jeune officiel.
- Améliorer l'estime de soi et le sentiment de réussite.
- Acquérir les connaissances et compétences nécessaires à une pratique autonome ou en petit groupe, pour évoluer en sécurité.
- Découvrir et acquérir de nouvelles connaissances liées au milieu forestier, montagnard ainsi qu'aux activités de pleine nature, afin de former un citoyen cultivé, éclairé et sensible à la protection de son environnement.

ORGANISATION

**Section sportive VTT :**

Les entrainements se déroulent tous les vendredis de 14H00 à 17H00. Les élèves doivent être en possession de leur propre matériel (VTT, casque et protections). La pratique se déroule à Remiremont et les communes proches. Les vélos peuvent être stockés au lycée dans un local prévu à cet effet.

**Section sportive athlétisme :**

Les entrainements se déroulent les lundis de 16H15 à 17H45 et vendredis de 15H15 à 16H45 sur le stade de Béchamp à Remiremont.

Le mercredi après-midi est réservé à la participation aux activités de l'association sportive. Ce temps de participation aux activités de l'association sportive peut se faire sur les créneaux de 13h00 à 14h00 les autres jours de la semaine.

CONDITIONS

- Avoir un dossier scolaire satisfaisant.
- Etre en bonne forme physique.
- Réussir le test d'entrée en section.
- Se licencier à l'association sportive du lycée.
- Participer à certaines compétitions UNSS.

10 places sont disponibles dans la section sportive VTT et 16 places dans la section sportive athlétisme.

## SUIVI MEDICAL

- Chaque année, un certificat médical rédigé par un médecin titulaire du certificat d'études spéciales en médecine du sport, attestant la non contre-indication à la pratique du VTT ou de l'athlétisme dans le cadre de la section sportive sera exigé. Celui-ci devra être daté de moins de trois mois. Cet examen médical est à la charge des familles.
- Lors de la première année d'inscription à la section sportive scolaire, un électrocardiogramme au repos devra être effectué. Cet ECG est à la charge des familles.

## INSCRIPTION

- Renvoyer au lycée le dossier de candidature ci-joint accompagné des bulletins scolaires des 1er et 2ème trimestres de la classe de 3ème via votre établissement.
- Une convocation aux tests de sélection vous sera envoyée.
- La commission statuera sur les candidatures.

## TEST DE SELECTION

**Les élèves devront se munir de leur propre matériel. Ils devront présenter un certificat médical autorisant la pratique de l'activité ou une licence en cours délivrée par la fédération concernée.**

**VTT** : Le test comporte une épreuve de trial et un XC (Cross country).

- Le règlement et le déroulement de l'épreuve de trial sont identiques à ceux de l'UNSS.
- L'épreuve de XC dure de 20 à 30 minutes.
- Ces épreuves se déroulent sur le site de l'ancien parcours de santé de Remiremont (au-dessus de la Grange Puton).

**ATHLETISME** : Le test comporte plusieurs épreuves :

- 50 mètres plat.
- Test de 6 minutes (distance maximale réalisée en 6 minutes).
- Test de détente verticale.
- Distance réalisée en 5 foulées bondissantes.
- Distance réalisée en 5 cloches pieds.
- Lancer de vortex.
- Lancer de médecine-ball.
- Une performance réalisée lors d'une épreuve UNSS ou FFA vous sera demandée.
- Ces épreuves se déroulent sur le stade de Béchamp à Remiremont.

## CLUBS SPORTIFS DES SECTIONS

Remiremont VTT - Athlétisme Vosges Pays de Remiremont.

## RENSEIGNEMENTS

Appeler les lycées qui vous transmettront les coordonnées des professeurs coordonnateurs des sections VTT ou athlétisme :

→ Section VTT Lycée André MALRAUX : 03.29.62.49.23

→ Section Athlétisme Lycée Camille CLAUDEL : 03.29.62.04.84



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



LYCEE ANDRE MALRAUX - REMIREMONT  
LYCEE CAMILLE CLAUDEL - REMIREMONT

RENTREE 2020-2021

DOSSIER DE CANDIDATURE  
SECTION SPORTIVE  
VTT - ATHLETISME

**VTT : A renvoyer au secrétariat du Lycée A. MALRAUX**  
**ATHLETISME : A renvoyer au secrétariat du Lycée C. CLAUDEL**

SECTION  
SPORTIVE  
VTT

SECTION  
SPORTIVE  
ATHLETISME

